

Diplôme d'établissement Diplôme de l'ICH

Présentation

Publics / conditions d'accès

Le candidat doit justifier :

- soit de la licence Immobilier de l'ICH
- soit d'une licence ou autre diplôme de niveau au moins bac + 3 à dominante juridique et/ou immobilière; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM121 *Statut et déontologie des professions immobilières* et DRM131 *Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre*, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans le cadre de leurs études supérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès pourront au cas par cas être tenues de suivre et valider, dans le cadre du master 1, des enseignements complémentaires

Modalités de validation

La délivrance du diplôme de l'ICH nécessite:

- la validation de l'ensemble des **unités d'enseignement**, soit par succès à l'examen (épreuve écrite de mise en situation professionnelle), soit par validation des études supérieures antérieures (VES) ou des acquis de l'expérience (VAE); une **compensation** entre notes est prévue dans le cadre des blocs de compétences, les notes inférieures à 8/20 n'étant cependant pas compensables;
- la validation d'une **expérience professionnelle** (activité professionnelle ou stage).

Compétences

Le programme du diplôme d'établissement du Cnam dit "diplôme de l'ICH", créé en 1960, correspond aujourd'hui à celui de la 1^{re} année du master Droit de l'immobilier de l'ICH. Le diplôme de l'ICH sanctionne l'acquisition de connaissances et compétences immobilières juridiques, économiques et technologiques approfondies mais néanmoins transversales, et donc utiles pour exercer la plupart des activités immobilières à un certain niveau de responsabilité et d'autonomie.

Mis à jour le 31-05-2024



Code : DET1600A

60 crédits

Diplôme d'établissement

Responsabilité nationale :

EPN14 - Droit et immobilier /
Gilles GODFRIN

Niveau CEC d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Niveau CEC de sortie : Sans

niveau spécifique

Mode d'accès à la certification

:

- Formation continue

NSF : Finances, banque,
assurances, immobilier (313)

Métiers (ROME) : Conseiller /
Conseillère immobilier (C1504) ,
Chargé / Chargée d'opérations
immobilières (C1503) , Chargé /
Chargée d'études immobilières
(C1503) , Chargé / Chargée de
prospection et de
développement foncier (C1503) ,
Chargé / Chargée d'affaires
immobilières (C1503)

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 24 41

Virginia Mateus

virginia.mateus@lecnam.net

Enseignements

60 ECTS

Économie immobilière	DRM108
	6 ECTS
Financement immobilier privé	DRM129
	3 ECTS
Fiscalité immobilière générale	DRM140
	3 ECTS
Sociétés immobilières	DRM142
	3 ECTS
Statuts d'occupation des biens immobiliers	DRM143
	3 ECTS
Planification urbaine et autorisations d'urbanisme	DRM101
	6 ECTS
Enjeux environnementaux et immobilier	DRM119
	6 ECTS
Autorisations patrimoniales et archéologie préventive	DRM144
	3 ECTS
Construction durable	DRM145
	3 ECTS
Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments	DRM146
	3 ECTS
Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre	DRM132
	3 ECTS
Responsabilité et assurance des constructeurs	DRM115
	6 ECTS
Expérience professionnelle	UADR0V
	12 ECTS